



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise ; Mrs BOYOD Alain, EVRARD Brice, FROGET Alain, GIRARD Joris, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, Gilles TOURTET

Absents représentés : CARRARA Patricia (pouvoir à Marie-Christine BERTRAND), DEGASPERI Pascal (pouvoir à Yannick LOMBARD)

Les comptes rendus des conseils municipaux du 11 juin 2020 et du 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES DANS LA PLAINE DU BUECH

Suite à la réunion du 12 juin sur le schéma directeur d'assainissement le bureau d'études CLAIE a envoyé à la mairie un devis relatif à la maîtrise d'œuvre et aux relevés topographiques pour les travaux d'élimination des eaux claires. La mission de maîtrise d'œuvre se décompose en deux parties :

Phase 1 : mission pour les travaux de refoulement des eaux usées du quartier du Peyssier pour un montant de 6 550 € HT (travaux estimés à 55 000 € HT)

Phase 2 : mission pour les travaux de réhabilitation et renouvellement du réseau en aval du déversoir d'orage du village pour un montant de 17 350 € HT (travaux estimés à 180 000 € HT)

Etudes topographiques : 1 650 € HT

Soit un montant total du devis de 25 550 € HT

Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études CLAIE et demande l'autorisation du conseil pour signer le devis.

Accord à l'unanimité.

Les levés topographiques sont nécessaires pour établir le projet et les dossiers de consultation des entreprises pour les deux phases successives.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Les dépenses de fonctionnement de l'école concernent principalement les fournitures scolaires, l'entretien des bâtiments notamment la réparation du toit du préau couvert (fuite), la rénovation d'une salle à l'étage, la location de l'Algéco durant les travaux d'extension des salles de classe et les dépenses courantes. Le montant total des dépenses pris en compte est de 107 445.88 €, la moyenne de fréquentation a été de 105 élèves. Le montant de la participation des communes par élève et par an se monte à 107 445.88 €/105 élèves = 1 023.29 €, arrondi à 1 023 € (31 € de + par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité.

Il faut noter que les dépenses d'investissement (nouveaux achats d'outils pédagogiques, petits mobiliers, achat d'une caméra et d'un ordinateur et bien sûr les travaux relatifs à l'extension des trois salles de classe) ne sont pas prises en compte dans les charges demandées aux communes.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Les dépenses de fonctionnement de la cantine concernent essentiellement les frais de personnel et les produits d'entretien. Le montant total des dépenses pris en compte se monte à 50 880.18 €, 5 110 repas ont été distribués pendant l'année scolaire 2019-2020.

Le coût de participation des communes pour un repas est fixé à $50\,88.18 / 5\,110 = 9.96 \text{ €} + 0.60 \text{ €}$ (participation de la commune) = 10.56 €

(+ 1.84 par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité.

Il faut noter que cette année les charges de produits d'entretien ont augmenté en raison de l'achat de produits spécifiques « COVID 19 ». En effet le protocole sanitaire obligeait la mise à disposition d'équipement personnel pour les agents communaux (masques, blouses, gants) et de produits de désinfection aux normes définies par l'éducation nationale.

CANTINE

Une délibération est nécessaire pour pouvoir rembourser les familles qui ont réglé d'avance les repas du mois de mars pour les enfants qui ne seront plus inscrits à l'école à la prochaine rentrée scolaire.

Accord à l'unanimité.

PERSONNEL

Madame le Maire propose d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour et souhaite instaurer une prime exceptionnelle aux agents qui étaient disponibles et présents sur les lieux de travail durant la crise sanitaire.

Accord à l'unanimité.

Des renseignements seront pris auprès du centre de gestion.

ACTION JEUNESSE

Quatre agents sont affectés sur ce budget, il faut prendre une délibération pour pouvoir verser la subvention à l'amicale du personnel communal d'un montant de 680 € (170 € par agent comme sur le budget commune).

Accord à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

Investissement

- Commande pour la rentrée scolaire 2020-2021 (disque dur, matériel pédagogique, tableaux, petits meubles et bacs plastiques) pour un montant de 2 128.61 €.

Il va manquer des crédits à hauteur 1 086.61 €

- Fourniture et pose d'une pompe à chaleur pour le pôle de santé 13 700 € TTC

DM comptable :

Opération équipement école + 1 100 €

Opération pôle de santé + 13 700 €

Opération aménagement quartier du Parc - 14 800 €

Accord à l'unanimité.

Budget caisse des écoles

Fonctionnement

Le budget primitif de la caisse des écoles a été voté en mars avec la prise en compte de la subvention à l'USSB (association sportive des écoles primaires) à hauteur de 80 € au lieu de 82 €.

Il manque 2 €, les crédits seront pris au chapitre 011 (charges à caractère général).

Accord à l'unanimité.

INSTAURATION D'UNE INDEMNISATION DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION IRRÉGULIÈRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

La commune a adhéré au service d'assistance mutualisée de perception de la RODP (redevance occupation du domaine public) du SyMEnergie05. Suite à cette adhésion le Syndicat a fait parvenir à la commune les bases patrimoniales des réseaux de communications électroniques installées sur le domaine public et donnant lieu à la redevance. Afin de pouvoir encaisser les recettes correspondantes aux années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 la commune doit instaurer le principe d'une indemnisation par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages communications électroniques. Montant à percevoir pour ces années : 3 318.25 €

Accord à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Afin de pouvoir encaisser la redevance d'occupation à compter de l'année 2019 et pour les années suivantes le Maire propose au conseil d'appliquer le tarif plafond prévu par l'article R 20-52 du code des postes et communications électroniques comme suit :

- Aérien/km : 40 €
- Souterrain/km de fourreau : 30 €
- Emprise au sol/m² : 27.15

Soit pour 2019 : 850.43 €

Accord à l'unanimité.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Jean-Claude SOREIL, candidat, est désigné correspondant défense.

Ses coordonnées seront transmises en préfecture et au centre du service national de Marseille.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT CNAS

La commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis plusieurs années.

Il est nécessaire de désigner un élu et un agent, délégués de la collectivité pour les 6 années à venir.

Marie-Christine BERTRAND, candidate, est désignée déléguée élue de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

CLUB CANIN

Demande d'achat d'un terrain communal sis au Chevalet présentée par Monsieur Yannick DOUAUD, avec mise à disposition au Club Canin.

Dossier retiré de l'ordre du jour.

Une rencontre est prévue le jeudi 6 août à 17 heures en mairie.

VOIRIE COMMUNALE

Suite à la demande de certains riverains du chemin des Glacières, Gilles TOURTET propose de remettre l'ancien coussin berlinois et d'en poser un autre au niveau de l'ancien entrepôt des services techniques afin de limiter la vitesse des automobilistes.

Madame le Maire indique que les travaux de voirie viennent d'être réalisés dans le quartier avec un coût important, elle propose de remettre l'ancien coussin et de reporter à l'an prochain l'éventualité de la pose d'un coussin supplémentaire.

STATIONNEMENT DES POIDS LOURDS

Certains habitants expriment leur mécontentement quant au stationnement des poids lourds sur la Place des Aires. Madame le maire souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement.

Yannick LOMBARD propose que les camions stationnent devant le cimetière, moins de contraintes sonores et visuelles. Il s'est rendu sur place, il suffirait d'élaguer les arbres.

Jean-Claude SOREIL évoque sa crainte sur le stationnement de plusieurs camions notamment ceux de passage.

Madame le Maire propose de faire un essai de stationnement sur la place du cimetière, le conseil reverra sa position si celui-ci devient problématique. Dans l'attente de l'élagage elle proposera aux chauffeurs des poids lourds concernés de stationner devant la caserne des pompiers.

Accord à la majorité - 2 contre (Jean-Claude SOREIL et Alain FROGET)

ECOLE

Suite à l'installation de la nouvelle chaufferie le fuel restant sera récupéré et restitué dans des cuves de 1000 litres installées à l'entrepôt.

QUARTIER DU PARC

- L'association « Le Nez au Vent » viendra évacuer les mobiliers et objets restant dans la maison Albrand les 11-12- et 13 août prochains.
- Une rencontre avec le SyMEnergie05 pour l'enfouissement des lignes a eu lieu mercredi 29 juillet.

MISE EN CONCURRENCE FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

A partir du 1^{er} janvier 2021, l'exigence de mise en concurrence suivant les règles de la commande publique est étendue aux sites dont la puissance est inférieure à 36kVA (dit tarifs bleus). Les collectivités concernées sont celles qui emploient plus de 10 personnes annuellement (10 équivalents temps-plein).

La commune avait jusqu'au 3 juillet dernier pour retourner un dossier complet et pouvoir bénéficier du groupement d'achat, service mis en place par l'UGAP. Ce délai s'est avéré trop court.

Sébastien SIMION a contacté IT05 afin que soit transmis à la commune un modèle de cahier des charges pour pouvoir lancer un appel d'offres.

MARCHES PUBLICS

Afin de relancer l'économie un décret relève temporairement jusqu'au 10 juillet 2021 le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux à 70 000 € HT.

SIGNALISATION HORIZONTALE

Yannick LOMBARD a demandé un devis à Proximark (marché avec IT05) pour refaire la peinture de 18 passages piétons de la commune et 3 cédez le passage, montant 1 915 € HT.

TRAFIC DES POIDS LOURDS

Madame le Maire avait adressé un courrier au Président du Département pour lui faire part du mécontentement du conseil municipal et des habitants suite à sa décision d'interdire le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes par les Eygaux.

Le carrefour de la RD994A et de la RD1075 est problématique, les camions ont dû mal à se croiser et des dégâts importants sur les bordures sont déjà constatés. Il est urgent d'engager une réflexion sur la sécurité de la traversée du village. L'instauration d'une zone de limitation de vitesse à 30 km/heure est déjà prévue avec la pose de plateaux adéquats.

Suite à notre demande une entrevue avec le Président du Département demain à 16 heures.

ASPREMONT

Rencontre prévue avec le collectif du Buëch le 11 août à 11 heures. (projet d'une carrière le long des rives du Buëch, lieu de promenade).

CANTINE

Justine MILLION évoque le règlement concernant la date d'inscription à la cantine. Certains parents ont leur planning d'emploi du temps seulement une semaine à l'avance et donc ne peuvent pas connaître les jours de présence de leur enfant au 15 du mois précédent comme demandé.

Brice EVRARD est chargé d'examiner ce problème avec Rosette PIERROT.

FETE VOTIVE

Laura ROUX souligne qu'elle a rencontré les forains et qu'ils se sont montrés, dans l'ensemble, satisfaits de la fréquentation.

EAU

Les relevés des compteurs d'eau seront effectués jusqu'au 15 août.

La séance est levée à 19 heures 15.